

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... \$ 2.50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 2327

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEBEC

SAMEDI 21 MARS 1896

LA NOUVELLE-FRANCE

(De la *Revue du Monde Catholique*,
1er février 1896)

Notre politique coloniale est aujourd'hui, l'une des grandes préoccupations des vrais patriotes qui voudraient voir notre pays ressaisir son antique prépondérance, au sein même des nations européennes. Des intérêts bien graves sont engagés sur plusieurs points de l'Afrique et de l'Extrême Orient. Nous ne sommes point sortis des embarras que nous cause Madagascar, sans parler de ce mystérieux Tonkin que l'on conquiert toujours sans parvenir jamais à le posséder.

Il me semble qu'il serait bon de regarder un peu dans l'histoire de notre passé et d'y chercher des leçons qui éclaireraient peut-être le présent, et même l'avenir. L'opinion que nous ne sommes point un peuple colonisateur est assez accréditée chez plusieurs de nos voisins. Il nous en coûterait de l'admettre ; il faut bien cependant reconnaître que, dans certains cas, nous semblons manquer de quelques unes des qualités qui ont permis aux Anglais, par exemple, de poursuivre ces grandes entreprises coloniales qui ont porté si loin leur influence.

I

J'ai sous la main un livre (1) vraiment beau et grand, très propre à jeter quelque jour sur plusieurs de ces questions. Il a été écrit par un jésuite, le R. P. de Rochemonteix, qui a mis dans ces trois volumes une patience de travail et une force d'application vraiment méritoires. C'est une œuvre d'érudition savante, entièrement puisée aux premières sources, après discussion approfondie de leur authenticité et de leur vraie valeur historique. Ces sources sont très nombreuses et souvent manuscrites. L'auteur a fouillé non seulement les archives de son ordre, mais les grandes bibliothèques publiques et bon nombre de bibliothèques privées, gracieusement ouvertes à ses investigations.

A toutes les pages, pour ainsi dire, se révèle un esprit très sagace, très pénétrant, avant tout soucieux de la vérité, prêt à reconnaître les défaillances et les fautes de ses confrères.

(1) *Les jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, d'après beaucoup de documents inédits. Trois forts vol. in-8^o, chez Letouzey.

res en religion, quand ils en commettent, mais aussi prompt à les défendre, lorsqu'il les croit injustement attaqués. Sitôt qu'on avance un peu dans cette lecture, on se sent en face d'une œuvre consciencieuse, de parfaite bonne foi, où toutes les questions sont largement traitées et avec une compétence indiscutable.

Au reste, le R. P. de Rochemonteix nous fournit les plus amples moyens de contrôler ses affirmations. Ses références ne se comptent pas, tant elles sont nombreuses, et parfois longues et détaillées. Presque toutes les pages sont surchargées de notes, sans parler de certains documents d'une spéciale gravité qui sont intégralement reproduits à la fin de chacun des trois volumes.

Cette histoire, si rigoureusement scientifique, a été rédigée avec un art qui on rend la lecture très attachante. Il y a maints passages, des chapitres entiers, qui ont tout l'intérêt d'un véritable drame.

Le R. P. de Rochemonteix a le talent de faire vivre les personnes qu'il met en scène. Tout de suite on les connaît. Quelques pages de fine analyse psychologique ont mis en relief leurs qualités et leurs défauts, leurs passions nobles et élevées ou basses, méchantes et parfois féroces. Leurs actes peuvent se dérouler ensuite dans la trame de l'histoire, ils sont à l'avance expliqués et comme présentifiés quant à leur nature. On y trouve la très juste et souvent éloquente confirmation de ce qui avait été dit du caractère des personnages en question.

Le titre de l'ouvrage : " Les jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle ", quoique très exact, induirait cependant en erreur, si on l'entendait dans un sens trop restreint. Sans doute ce sont les faits et gestes de ses frères en religion, les jésuites missionnaires et colonisateurs au XVII^e siècle, que le R. P. de Rochemonteix se propose tout d'abord de raconter. Mais, de fait, c'est toute l'histoire de la colonie française sur les rives du Saint-Laurent qui se déroule pendant un siècle, c'est-à-dire dans sa période héroïque et particulièrement intéressante. Le sujet s'agrandit comme de lui-même, et le R. P. de Rochemonteix est homme à l'embrasser dans ses plus amples et magnifiques proportions.

II

Le voyageur qui parcourt aujourd'hui notre ancienne colonie se fait très difficilement une idée de ce qu'était ce pays, au commencement du XVII^e siècle. Commodément assis sur le pont d'un grand navire confortablement aménagé, on entre sans peine dans ce magnifique fleuve du

Saint-Laurent. On le remonte ainsi dans toute sa longueur, pour entrer dans ces grands lacs qui ressemblent à une véritable mer. C'est d'abord le lac Ontario, qui se présente, puis l'Erié, et, en passant de l'un à l'autre, on admire les splendides chutes du Niagara. Vient ensuite cette Méditerranée que forment le lac Huron, le lac Supérieur et le lac Michigan, avec les détroits qui les séparent ou plutôt qui les unissent, avec les innombrables îles dont ils sont parsemés.

L'admiration grandit à mesure que se succèdent devant nous les merveilleux spectacles de cette riche nature. Ça et là apparaissent des villes immenses, industrielles, entourées d'innombrables usines. De superbes villas s'échelonnent tout le long du grand fleuve ; la végétation est partout luxuriante ; des arbres touffus projettent leurs ombres sur les eaux limpides. Au loin s'étendent des campagnes fécondées par une culture intensive et savante ; de gros et opulents villages sont habités par un peuple d'agriculteurs. En un mot, tout révèle la prospérité d'un pays entièrement civilisé.

Rien de cela n'existait au début du XVII^e siècle, lorsque les jésuites y arrivèrent en compagnie de quelques marchands. Partout ce n'était que forêts profondes, inextricables, sillonnées de quelques sentiers perdus où erraient des tribus sauvages, sans cesse aux prises les unes avec les autres. Ces guerres entretenaient leurs instincts féroces et se terminaient habituellement par la complète extermination des plus faibles. Les prisonniers étaient réduits au plus dur esclavage, quand ils n'étaient pas dévorés sur place, après avoir subi les plus épouvantables tortures.

Ainsi vivaient Hurons, Algonquins, Outaonais, Alti kamégues, Abénakis, sans parler des plus féroces de tous, les Iroquois.

Québec n'était qu'un pauvre village où quelques centaines d'Européens, venus là pour trafiquer des peaux de castor, s'abritaient derrière des palissades faites d'arbres enracelés et doublées de quelques terrassements. Telles furent aussi, à leur origine, ces grandes citées que l'on nomme Trois-Rivières et Montréal. Les sauvages y apportaient leurs pelleteries qu'ils échangeaient contre des objets de fabrication européenne. Des métis ou coureurs des bois, espèces de brigands, demi civilisés, demi sauvages cumulant les vices des deux races servaient d'intermédiaires.

Voilà le milieu où les jésuites missionnaires étaient condamnés à vivre, et où nous introduit le R. P. de Rochemonteix. Avant de songer à évan-

géliser les sauvages, il fallait se mettre en possession de leur langue, et ce n'était pas chose facile. Les coureurs des bois seuls la connaissaient ; mais, pour en garder un monopole plus lucratif, ils refusaient de la communiquer.

Le supérieur de la mission, le P. Lejeune, essaya bien de retenir à Québec un sauvage dont il se fit le disciple ; mais au bout de quelques mois, le précepteur s'ennuya de ce métier si nouveau pour lui ; il prit la clé des champs et ne revint plus. A son école, le P. Lejeune avait pourtant fait de grands progrès : il avait déjà collectionné tous les éléments d'un véritable dictionnaire, et avait deviné plutôt qu'appriis une sorte de syntaxe pour les relier entre eux, et composé des conjugaisons pour les verbes les plus usités. Afin de compléter ces notions si imparfaites, le P. Lejeune prit une détermination hardie : quand les sauvages reviendraient à l'été apporter leurs peaux de castor, il s'attacherait à l'une de leurs troupes, celle des Montagnais, qui parlent, lui avait-on dit, la langue la plus répandue chez les autres tribus. Le missionnaire partagera leur sort pendant l'hiver ; il pourra ainsi étudier non seulement leur langue, mais aussi leurs mœurs, leurs habitudes, leur caractère, leurs passions, leur vie tout entière. Il apprendra surtout la façon de s'insinuer dans leur confiance, de les subjuguier par la persuasion et de les convertir. Ses frères en religion hériteront ensuite du fruit de ses expériences personnelles.

Le P. de Rochemonteix nous décrit assez au long les aventures du missionnaire. Il lui fallut gravir des montagnes, franchir des torrents, parcourir d'incalculables distances à travers une neige assez épaisse et assez profonde pour ensevelir des armées, coucher sous la tente où gisent pêle-mêle, chiens, hommes, femmes, enfants, où s'entassaient tous les débris et même les immondices, où la fumée qui ne s'échappe que par un trou laissé au milieu de la couverture, se condense en nuage si opaque que pour respirer, il faut se mettre à plat-ventre, la bouche contre terre. Les sauvages sont de vieux enfants qui mangent avec glotonnerie tout ce qui leur tombe sous la dent, jamais ne songent au lendemain. Lorsque les pièces de gibier abondent, ils les jettent pêle-mêle dans des chaudères, " où la crasse, nous dit le P. Lejeune, est plus épaisse que le cuivre. " C'est de pareils ragoûts que le missionnaire se régala aux jours de fête ; aussi le ramena-t-on à demi-mort à Québec, où il se remit lentement de ses extraordinaires fatigues.

(A suivre)

MM. LAURIER ET TARTE

Leurs doctrines politico-religieuses

M. Laurier dit qu' " il reconnaît à tout " citoyen, laïque ou religieux, le droit de " discuter les affaires publiques, mais " qu'il refuse à qui que ce soit, si haut " soit-il, le droit de dicter la ligne de " conduite à suivre. " (1)

On ne saurait être plus explicite. D'après le chef de la *loyale opposition de Sa Majesté* au parlement fédéral, tout *citoyen religieux*, fût-il évêque, archevêque ou même Pape, peut discuter — concession bien généreuse de la part de cet éminent homme d'Etat — mais nullement dicter, à qui que ce soit, la ligne de conduite à tenir dans les affaires publiques.

Cette proposition est une hérésie formelle, empruntée même au dogme fondamental du protestantisme, le *libre examen*, que M. Laurier veut bien restreindre, pour la circonstance, aux actes de la vie publique.

Par son attitude actuelle, M. Laurier se met au nombre de ces *chefs politiques*, censurés par Léon XIII, qui tiennent pour nulle la puissance sacrée de l'Eglise; il professe la doctrine condamnée par Pie IX dans le *Syllabus*, qu' " il appartient " au pouvoir civil — (et M. Laurier n'est pas même le pouvoir civil) — " de définir " quels sont les droits de l'Eglise et les " limites dans lesquelles elle peut les " exercer. "

M. Tarte, le bras droit de M. Laurier, se montre plus conciliant, plus scrupuleux peut-être que son digne chef.

Nous le citons : " Si dans une loi présentée au Parlement, dit-il, il y avait " des dispositions contraires à la morale, " hostiles à la religion, etc., voilà qui " toucherait " au salut des âmes ", " au service de Dieu ", et nous admettons, " nous proclamons en pareil cas, sans hésitation, le droit de l'épiscopat de parler " avec autorité. "

" Mais, dans la circonstance qui nous " occupe, de quoi s'agit-il ? D'un moyen, " d'une procédure parlementaire, du " temps opportun pour donner à un " groupe de catholiques certains droits, " certains avantages dont ils ont été privés. "

" Les plus puissants esprits, (parmi lesquels MM. Laurier et Tarte) " les hommes les plus versés dans l'étude des " choses constitutionnelles, sont divisés " sur les pouvoirs du parlement, leur " étendue, les effets d'une loi qui serait " adoptée. "

" Si nous ne sommes pas ici en plein " domaine politique et civil, ce domaine " n'existe plus ! "

Le langage de M. Tarte est en apparence plus catholique que celui de M. Laurier; mais, en pratique, il conduit au même résultat, c'est-à-dire à la désobéissance aux évêques dans une question politico-religieuse de la plus haute importance.

Il s'agit pour le moment d'annuler une loi contraire à la morale, hostile à la religion, touchant au salut des âmes, la loi manitobaine de 1890, qui enlève aux catholiques leurs écoles séparées, et par là même l'enseignement religieux auquel ils ont droit; c'est donc évidemment ici l'un de ces cas où M. Tarte " proclame sans hésitation le droit de l'épiscopat de

(1) Voici les paroles mêmes de M. Laurier, d'après le compte rendu officiel de son discours du 3 mars : " I am a Liberal of the English school. I believe in that school which has all along claimed that it is the privilege of all subjects, whether high or low, whether rich or poor, whether ecclesiastics or laymen, to participate in the administration of public affairs, to discuss, to influence, to persuade, to convince, — but which has always held even to the highest the right to dictate even to the lowest. "

parler avec autorité. "

Alors pourquoi refuse-t-il d'obéir ? C'est parce qu'il n'approuve pas le moyen choisi par les évêques pour faire rendre justice à nos frères persécutés — l'intervention du pouvoir fédéral par une loi remédiateur.

M. Tarte s'est exercé toute sa vie dans l'art difficile de la distinction; il a su bien des fois, suivant que le demandaient ses intérêts ou son ambition, distinguer entre les personnes et les choses, entre M. Lacoste et M. Lacoste, M. Sénécal et M. Sénécal, M. Laurier et M. Laurier, la protection et la protection, le libre-échange et le libre-échange, l'enquête et l'enquête etc... le voici qui transporte son talent et son expérience en la matière dans le domaine théologique. Etant donné le succès d'hilarité qui lui a valu ce système en politique, on peut augurer de la gloire qu'il lui réserve dans la profession de théologien qu'il lui plaît d'embrasser.

M. Tarte, par là même qu'il se dit catholique, reconnaît sa qualité de sujet vis-à-vis de l'autorité épiscopale; il admet encore que les évêques ne lui commandent que dans les limites de leur juridiction, c'est-à-dire au sujet d'une loi " contraire à " la morale, hostile à la religion, touchant " au salut des âmes " et cependant il s'arroge le droit de leur désobéir, parce que leur ordre porte sur l'emploi d'un moyen.

On ne saurait être à la fois plus cynique et plus ridicule. Le premier enfant venu possédant un tant soit peu les rudiments de son catéchisme éclaterait de rire en entendant une telle proposition.

A quoi se réduirait, en effet, l'autorité si, en assignant aux inférieurs une fin à obtenir, elle n'avait pas le droit de leur prescrire les moyens à prendre pour l'atteindre ? Il serait alors loisible au sujet de choisir tel moyen qu'il voudrait pour rendre son obéissance tout à fait illusoire.

On se demande, en bonne vérité, où M. Tarte a pu puiser cette théorie étrange que ce qui entre dans la catégorie des *moyens* est exclu du domaine de la juridiction ecclésiastique.

Quant au moyen choisi par les évêques pour venir en aide aux catholiques de Manitoba, ils doivent en connaître les avantages et les dangers aussi bien que les hommes éminents dont parle M. Tarte; ils ont dû consulter à ce sujet des autorités compétentes; les avis qu'ils en ont reçus, les conseils de leur propre sagesse, et l'assistance de Dieu qui ne saurait leur manquer en pareille circonstance, valent bien les lumières du député de l'Islet et de ses illustres collègues.

Ces réflexions faites, il n'est peut-être pas sans utilité d'illustrer par un exemple la doctrine nouvelle du théologien improvisé avec lequel nous venons de faire connaissance.

M. Tarte a l'intention de faire faire des études classiques à l'un de ses enfants; il le prévient de se préparer à entrer à telle date précise au collège de L. " Non ! répond l'enfant, c'est dans un collège de N. Y. que je veux aller prendre mon éducation. " " Mais, réplique le père, ce " que tu me dis là n'a pas de sens commun; cette maison dont tu me parles " n'offre aucune garantie sérieuse pour la " formation morale et religieuse de ses " élèves; au reste les dépenses nécessaires " pour ta pension et ton entretien dans " une pareille institution sont bien au " dessus de nos ressources. " — " Peu " m'importe, reprend l'enfant, je veux " bien vous obéir en ce qui regarde la fin " que vous désirez, qui est de me voir " faire des études classiques — mais quant " au moyen à prendre pour atteindre cette " fin, cela me regarde, et il y aurait plus " d'un danger à vouloir attenter à ma liberté sur ce point. "

Binette de M. Tarte qui ne pourrait s'empêcher de dire à ses amis : " cet enfant me désobéit en diable. " En quoi il aurait parfaitement raison; car lorsque Lucifer fut précipité dans les abîmes, il

recherchait une fin à laquelle Dieu lui-même le destinait, c'est-à-dire la puissance et la gloire; il ne différait avec son Créateur que sur le moyen à prendre pour y arriver; ce moyen pour lui c'était l'indépendance; pour Dieu, c'était l'obéissance.

Prenez garde à vous, monsieur Tarte, vous n'êtes pas en bonne compagnie; vous n'êtes pas non plus dans la bonne voie.

Ces doctrines de M. Laurier, de M. Tarte et de ceux qu'ils entraînent à leur suite sont bien déplorables; elles projettent une ombre menaçante sur les destinées de notre jeune peuple jusqu'ici réputé si catholique. Puisse se déchirer le bandeau épais de l'esprit de parti qui couvre les yeux d'un si grand nombre de nos compatriotes! Puissent leur être données la lumière et la grâce dont ils ont besoin pour suivre au prix de n'importe quel sacrifice la voie de la justice et de l'obéissance qui est la voie du salut!

Il est bien entendu que nous discutons cette question au point de vue des principes, sans nous arrêter aux incidents, à tel ou tel fait particulier. Les évêques du Canada, unanimement, par leur pétition au pouvoir fédéral, ont demandé l'intervention de ce pouvoir en faveur de la minorité manitobaine, afin que cette minorité recouvre sa liberté religieuse. Nous prétendons, à l'encontre des chefs libéraux, que le devoir strict des catholiques est d'obéir aux évêques en cette circonstance. Les catholiques doivent se montrer favorables au moyen indiqué par l'épiscopat: l'intervention du pouvoir fédéral. Voilà le devoir. Que l'on trouve le bill actuellement devant le parlement plus ou moins incomplet, qu'on cherche à l'améliorer, etc., tout cela est permis. Mais ce qui ne saurait être permis aux catholiques, c'est de dire aux évêques: Vous avez réclamé l'intervention du pouvoir fédéral comme le moyen efficace de rendre à la minorité la jouissance de ses droits naturels et religieux; eh bien, ce moyen, nous vous le refusons!

M. Mowat et la minorité manitobaine

La législature d'Ontario s'est occupée ces jours-ci de la question scolaire du Manitoba et de l'intervention du parlement fédéral.

C'est un M. Crawford, député tory de Toronto, qui a saisi la législature de la question. Sa motion tendait à condamner, purement et simplement, l'intervention du gouvernement. Mais cette motion a été écartée. La chambre a adopté, de préférence, par 51 voix contre 37, un long amendement soumis par sir Olivier Mowat.

Cet amendement peut se résumer ainsi: 1° Il appartient aux législatures provinciales, non au parlement fédéral, de légiférer sur l'éducation; 2° La législation manitobaine de 1890 a été déclarée constitutionnelle par le Conseil Privé; 3° Le même Conseil Privé a décidé que les clauses de cette législation qui privent la minorité catholique de ses droits et privilèges en matière d'éducation constituent un grief réel qui peut être redressé par des dispositions législatives supplémentaires; 4° La grande majorité de la province d'Ontario, bien qu'hostile aux écoles séparées, a toujours reconnu le devoir constitutionnel de maintenir ces écoles; 5° Il serait regrettable que le remède aux griefs de la minorité manitobaine fût appliqué par le parlement fédéral et non par la législature manitobaine; 6° Une législation remédiateur votée par le parlement fédéral devrait être le dernier des moyens employés;

7° La législature du Manitoba a protesté contre l'intervention proposée du parlement fédéral, a demandé une enquête et a déclaré que c'est son ardent désir de faire disparaître toute cause de grief légitime, toute apparence d'inégalité et d'injustice qui pourra être portée à sa connaissance, et de considérer avec faveur et dans un esprit de conciliation toutes les plaintes qui pourront lui être faites: 8° à cause de ces déclarations, cette chambre est d'avis qu'il ne devrait plus être question de législation réparatrice avant qu'une enquête complète n'ait eu lieu et avant que tous les moyens de conciliation n'aient été épuisés; 9° Une action précipitée de la part du parlement fédéral serait dangereuse pour la paix de ce pays, pour les intérêts généraux du Canada et pour l'intérêt particulier de la minorité catholique elle-même.

Voilà un résumé fidèle des " résolutions " que le premier ministre d'Ontario a fait adopter par la législature de sa province.

Ceux qui croyaient trouver en sir Olivier Mowat un ami sincère et dévoué des minorités catholiques éprouveront une amère déception en lisant ces doucereux mais perfides considérants.

Nous disons perfides, et le mot n'est pas trop fort.

En effet, de quel côté sont les sympathies de sir Olivier Mowat? Du côté de la minorité manitobaine? Pas du tout. Il ne peut pas nier l'injustice dont cette minorité est la victime; mais ce n'est pas la victime qu'il plaint, ce n'est pas la victime qui excite sa sollicitude. Pour M. Mowat, comme pour M. Laurier, comme pour tous les libéraux, à part de rares et honorables exceptions, celui qui est digne de sympathie, celui dont il faut ménager les susceptibilités, celui qu'il faut protéger à tout prix, c'est le gouvernement manitobain, c'est l'auteur de l'injustice, c'est l'injuste agresseur. Voilà l'objet principal, on peut dire unique, de leurs sympathies, de leurs tendresses, de leurs préoccupations.

C'est un spectacle écœurant.

Admettons, pour un instant, qu'il vaille mieux que le remède aux griefs de la minorité manitobaine vienne de Winnipeg plutôt que d'Ottawa. Pourquoi les chefs libéraux, sir Olivier Mowat et M. Laurier, ne s'appliquent-ils pas à faire comprendre au gouvernement Greenway qu'il doit agir sans plus de retard? Pourquoi ne le pressent-ils pas de rendre justice à la minorité? Pourquoi ne lui disent-ils pas que voilà trop longtemps que les catholiques manitobains souffrent? Pourquoi n'insistent-ils pas sur le danger que la faute commise par le gouvernement et la législature de Manitoba fait courir à toute la Confédération? Pourquoi ne mettent-ils pas sous les yeux des ministres manitobains les conséquences funestes, pour la paix publique, que peut avoir la persécution inaugurée à Winnipeg il y a six ans? Pourquoi, en un mot, ne font-ils pas clairement voir au gouvernement manitobain que leurs sympathies sont réellement pour les opprimés et non pour les oppresseurs?

C'est tout le contraire qu'ils font. Pour eux il n'y a d'intéressant à Manitoba que le gouvernement persécuteur. Quel malheur si on allait froisser tant soit peu les sentiments délicats de ce cher gouvernement Greenway!

Voilà six ans qu'il prive les catholiques de leurs droits les plus certains,

qu'il refuse de faire la moindre réparation, qu'il nie même l'injustice commise; voilà six longues années que la persécution dure; et maintenant enfin que le gouvernement fédéral fait mine de vouloir y apporter un soulagement quelconque, sir Olivier Mowat se lève et crie: n'agissez donc pas avec tant de précipitation, je vous en prie!

C'est tout simplement révoltant.

Sir Olivier Mowat admet que le Conseil Privé a reconnu que la législation manitobaine, tout en étant *intra vires*, a privé les catholiques de leurs droits et privilèges en matière scolaire; il admet que la minorité a un grief réel qu'il faudrait faire disparaître; il ajoute même, implicitement, que la province d'Ontario ne voudrait jamais commettre l'injustice que la législature manitobaine a commise; et de ces prémisses quelle conclusion tire-t-il? Que le gouvernement manitobain doit faire disparaître le grief de la minorité sans délai? Nullement! Sa conclusion, c'est qu'il faut une enquête pour constater l'existence d'un grief qui crève les yeux de tout le monde!

Voilà le cas que l'on fait de la logique quand l'esprit de parti s'en mêle!

Ah! que la position des libéraux serait tout autre si le gouvernement manitobain était un gouvernement tory!

REVELATIONS EN PERSPECTIVE

Le huitième fascicule de *Mémoires* de Mlle Vaughan, portant la date du mois de février, et que nous venons de recevoir, contient une déclaration d'un vif intérêt pour nous. Après avoir reproduit de la *Vérité* l'article intitulé: "L'Ami du Clergé et les révélations sur le satanisme", paru dans notre numéro du 1er février, Mlle Vaughan ajoute:

"Ce qu'on vient de lire est extrait de la *Vérité*, de Québec. Le but de ce journal ami est de répondre à une certaine campagne qui a été entreprise au Canada et dont le mot d'ordre vient de Charleston. En effet, en dehors des étonnements de quelques catholiques — ceux à qui l'*Ami du Clergé* répond — il y a, pour les provoquer, et, par conséquent, pour semer les doutes, un plan maçonnique qui commence à s'exécuter. C'est au Canada et en Angleterre que la manœuvre s'opère: elle consiste à m'injurier.

Déjà, le directeur de la *Vérité*, de Québec, M. Tardivel, a relevé comme il le méritait un "goujat" de Montréal, et je l'en remercie cordialement; mais c'est avec une très grande clairvoyance que M. Tardivel, en flétrissant cette campagne de basses injures contre ma personne, contre ma réputation d'honnête femme, a dit: "Si Mlle Vaughan est attaquée ainsi, c'est que nos francs maçons canadiens redoutent ses révélations."

"On pourrait en dire autant de mes ex-Frères d'Angleterre, qui de leur boue tentent d'éclabousser mon honneur.

"Eh bien, oui, je vous démasquerai publiquement. Je voulais me borner à aviser qui de droit, et j'avais commencé à le faire avec parfaite discrétion; mais puisque vous m'obligez à me défendre, je n'ai plus aucun ménagement à garder."

Puis, Mlle Vaughan donne une liste des principaux lucifériens anglais et écossais, avec des détails d'une précision *effrayante*, des détails qui ne laissent aucun doute sur la parfaite authenticité de ses renseignements. Cette liste occupe près de cinq pages de ses *Mémoires*. Elle ajoute:

"Voilà donc quelques rapides traits de plume sur les Rose-Croix lucifériens d'Angleterre et d'Ecosse. Le Canada possède aussi des lucifériens, fanatiques, et je parlerai d'eux dès le prochain fascicule. Puisque la secte me fait outrager, alors que je me bornais à traiter les questions de choses, évitant les personnalités, je suis en droit de légitime défense. Partout où l'insulte sera produite, je répondrai en arrachant les masques et ferai publique justice.

"Il y a beaucoup à dire sur les maçons occultes canadiens, et la révélation de leurs méfaits est d'un intérêt général."

Nous ne nous engagerons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs tout ce que Mlle Vaughan publiera sur ce sujet! Les lois et la jurisprudence de notre pays, en matière de libelle, sont tellement hostiles aux journaux, surtout aux journaux catholiques, que ce serait un acte de folie de notre part que de reproduire les révélations que la courageuse convertie nous promet. Nous serions littéralement enseveli sous une avalanche de procès, tant criminels que civils. Il faudrait être millionnaire pour pouvoir y tenir tête.

Peut-être si Mlle Vaughan nous fournissait des preuves documentaires, des preuves que nous pourrions produire devant les tribunaux et que les tribunaux seraient forcés d'accepter, risquerions-nous l'avenir de notre journal et notre liberté personnelle. Même alors ce serait un risque terrible, car on sait avec quelle sévérité, pour ne rien dire de plus, les magistrats nous traitent! Mais sans ces preuves, reproduire ici sur les lucifériens canadiens des pages semblables à celles que Mlle Vaughan consacre aux lucifériens anglais et écossais, ce serait courir au-devant d'une ruine aussi complète que certaine. Dans les circonstances où nous sommes placés, nous ne pouvons le faire.

Donc que ceux qui veulent prendre connaissance des révélations que Mlle Vaughan annonce sur nos occultistes se procurent le prochain fascicule de ses *Mémoires* (mois de mars). Prix du numéro, un franc; abonnement, six mois, six francs, un an, douze francs. S'adresser à A. Pierret, éditeur, 37 rue Etienne-Marcel, à Paris, France.

LE CONGRES ANTIMAÇONNIQUE INTERNATIONAL

La *Franc-Maçonnerie démasquée*, livraison de février, nous apporte des détails sur les travaux d'organisation du premier congrès antimaçonnique international qui doit se tenir dans le cours de l'année.

Ce fut le 5 juin 1895 que le conseil directeur général de l'Union antimaçonnique d'Italie adopta l'idée d'un congrès international antimaçonnique et se chargea de la mettre à exécution, de réunir, pour la première fois, les forces dispersées de l'antimaçonnerie. Cette décision, aussitôt connue, fut accueillie avec joie, et la presse vraiment antisectaire — non catholique de nom seulement — approuva le projet et fit tout en son pouvoir pour en assurer la réalisation.

Dès le 25 juillet se forma à Paris le comité national français.

Le 17 août eut lieu à Rome une réunion importante des représentants de la presse antimaçonnique italienne. On y décida la constitution d'un comité central exécutif. Le 23 août, ce comité, après avoir nommé son bureau, rédigea le programme général du Congrès que la *Vérité* a publié intégralement dans son numéro du 14 décembre dernier. La *Franc-Maçonnerie démasquée* nous apprend que la France a eu sa bonne part dans la rédaction de ce document important, le projet élaboré précédemment par le comité national français y a été inséré en grande partie.

Le 2 octobre, le comité central résolut de constituer le comité national italien à Turin. Ce comité est aujourd'hui très actif sous la présidence de M. Luigi Gullino, conseiller municipal.

En Espagne un comité national a été formé à Valence par le cardinal Sancha y Hevas qui a invité tous les évêques d'Espagne, par une lettre circulaire, à constituer des sous-comités dans leurs diocèses.

Un comité national portugais est en voie de formation à Lisbonne.

La *Rivista Antimassonica*, de Rome,

publié dans son *Bulletin officiel*, les principales lettres d'adhésion que reçoit le président du comité central, M. le commandeur Guillaume Alliata. Jusqu'ici ce sont surtout les évêques italiens qui ont adhéré publiquement au congrès. Le *Bulletin* a publié un grand nombre de lettres très chaleureuses écrites par les principaux prélats d'Italie. "Nosseigneurs les évêques de France, dit la *Franc-Maçonnerie démasquée*, nous n'en doutons pas, joindront bientôt leurs voix à celles de l'épiscopat italien pour recommander une œuvre vivement désirée par Sa Sainteté Léon XIII."

Nous savons que Sa Grandeur Mgr Bégin, administrateur du diocèse de Québec, a écrit une très belle lettre d'adhésion au président du comité central, M. Alliata.

Il faut espérer que le mouvement antimaçonnique se communiquera à tous les diocèses de l'Amérique, car le besoin de combattre résolument la secte antichrétienne est aussi impérieux dans le nouveau monde que dans l'ancien. Il l'est peut-être davantage, car nulle part l'armée satanique n'est aussi formidable par le nombre et les ressources qu'aux Etats-Unis et dans certaines parties du Canada.

Ignorance ou malhonnêteté de l'Electeur

Depuis assez longtemps l'*Electeur* se plaît à citer, me dit-on, des extraits d'une polémique soutenue en 1888 contre la *Minerve* par un curé du diocèse de Québec sur le droit des catholiques de différer d'opinion avec un ou plusieurs évêques, de ne pas embrasser en toutes choses leurs appréciations personnelles sur les questions libres, abandonnées sans réserve par l'Eglise à la discussion des fidèles.

Il faut avoir à raisonner avec des théologiens de la force des écrivains de la *Minerve* ou de l'*Electeur* pour se croire tenu d'établir une proposition aussi évidente; car il n'est personne, parmi les gens sensés, non aveuglés par l'esprit de parti ou par quelque autre passion, qui ne comprenne qu'il est métaphysiquement impossible de toujours penser, parler ou écrire d'après l'opinion des évêques dans les questions libres sur lesquelles ils sont eux-mêmes bien souvent divisés.

Dans tous les écrits signés par un curé du diocèse de Québec, il n'est question d'obéissance aux évêques qu'accidentellement et dans le sens de ces paroles de l'Écriture: "Il nous vaut mieux d'obéir à Dieu qu'aux hommes —" ce qui ne s'applique qu'au cas où les évêques ordonneraient aux fidèles de faire un acte mauvais *in se*, ce dont aucun évêque ne s'est jamais rendu coupable en ce pays, et ce qui, nous en avons l'assurance, ne sera jamais à craindre parmi nous. — Ce texte que l'*Electeur* ne saurait invoquer à l'appui de sa cause avait été apporté comme argument *ad hominem* contre les arguties de la *Minerve* qui nous accusait alors fausement, à l'instar de son digne confrère aujourd'hui, de professer des principes contraires au devoir de l'obéissance envers les évêques.

Je proteste donc de toutes mes forces contre l'ignorance ou la malhonnêteté de l'*Electeur* qui présente à ses lecteurs des phrases isolées de l'écrit en question, pour leur faire croire qu'un curé du diocèse de Québec a prêché la désobéissance aux évêques, lorsqu'il n'a traité alors que d'un sujet étranger à cette matière.

Si l'*Electeur* veut connaître et faire connaître à ses lecteurs l'opinion d'un curé du diocèse de Québec sur l'obéissance due aux évêques dans les questions religieuses ou mixtes lorsque, par des actes officiels, par des actes épiscopaux, ils donnent des ordres aux fidèles à ce sujet, il n'a qu'à reproduire dans son journal l'Instruction publiée dans la *Vérité* du 29 février dernier sur "le devoir d'obéissance aux évêques en matière politique."

Il n'est pas à croire qu'il le fasse; ce serait trop honnête, trop catholique de sa part, et trop opposé aux principes révolutionnaires qu'il s'efforce d'inculquer à ses partisans avec une ardeur digne d'une meilleure cause. Nous aurions fait plus tôt cette déclaration, mais nous n'avons été informé que dernièrement de ces manigances de l'*Electeur*; nous ne recevons pas ce journal, bien que son propriétaire, M. Paquet, nous ait fait offrir, par le maire de notre paroisse, de nous l'adresser gratuitement. Nous aurions craint, en acceptant une si généreuse invitation, de causer un scandale grave à nos paroissiens.

UN CURÉ DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

Beaucoup de bruit pour peu de chose

Les journaux anglais et protestants, ainsi que les feuilles radicales de langue française, de la province de Québec ont fait beaucoup de bruit à propos d'un alambic saisi chez les RR. PP. Trappistes d'Oka il y a quelque temps.

Voici à quoi se réduit cet incident.

Les Pères, ignorants sans doute la loi, avaient chez eux, sans permis, un alambic dont ils se servaient pour distiller le marc de leurs vins. Mais l'alcool ainsi obtenu n'était pas vendu au public, comme on l'a prétendu. Il servait à la fabrication de teintures pharmaceutiques et à d'autres usages de la maison. L'alambic a été saisi et les religieux ont dû payer au fisc une amende de 500 dollars.

Nous avons à peine besoin de dire que la loi qui défend de garder chez soi un alambic est une loi purement pénale. Celui qui l'enfreint est exposé à payer l'amende; il peut même être condamné à la prison. Mais prétendre que celui qui produit de l'alcool, sans permis du fisc, surtout quand cet alcool est pour son usage personnel, commet un véritable crime, un acte déshonorant, c'est tomber dans le pharisaïsme, si commun chez les sectaires et les radicaux.

Sans doute, précisément à cause de la malice d'un grand nombre de nos écrivains, les Pères Trappistes auraient mieux fait de se pourvoir du permis réglementaire. Mais c'est visiblement la haine, doublée d'une méprisable hypocrisie, qui a inspiré à certains journalistes les propos injurieux qu'ils ont tenus sur le compte des bons religieux d'Oka.

— On nous communique la boutade que voici:

Relisez l'hymne à Satan par Carducci et vous avez l'hymne à la grande Sarah: "Il parcourt les océans, il parcourt la terre, il dévore les plaines... Il passe, O peuples, Satan le Grand! Il passe bienfaisant, de pays en pays."
Que M. L. F. baise sa trace...

— Le gouvernement anglais, pour venir en aide aux Italiens en Abyssinie, a décidé d'envoyer une expédition contre les derviches du Soudan qui menacent Kassa.

NOS IMMORTELS !

Le jour où j'affirmai que M. Routhier était un plagiaire, notre minuscule république des lettres, habituée à voir en lui un écrivain sans tache, fut stupéfiée d'étonnement.

Sans doute, la surprise ne fut pas moindre quand je prouvai qu'une des conférences qui avaient valu le plus d'applaudissements à l'auteur des *Grands Dramas* était une copie presque littérale d'une étude de Paul de Saint-Victor sur Eschyle.

Depuis la mise en lumière de cet audacieux plagiat jusqu'à la publication de mon avant-dernier article, la stupéfaction du public instruit a été toujours croissante.

Cependant, les surprises sans nombre créées par mes révélations ne sont absolument rien au prix de celle que va causer la découverte que je viens de faire.

A mon sens, cette découverte éclipse celle du docteur Nansen, et le pôle nord est un flocon de neige comparé à ce qui vient de me tomber sous les yeux.

— Mais, me demanderez-vous, qu'est-ce donc que vous avez déterré qui puisse surpasser, en fait de plagiat, l'étude de M. Routhier sur le *Faust* de Goethe ?

Qu'est-ce que j'ai déterré ?

Un fait inouï, un fait qui ne se répétera peut-être jamais dans l'histoire de la littérature d'aucun peuple.

— Alors, diront quelques lecteurs, hâtez-vous de satisfaire notre curiosité mise en éveil, ne nous faites pas languir dans l'attente de votre nouvelle révélation.

Certes, je ne veux pas mettre à l'épreuve la patience de mes amis, et je ne leur cacherai pas plus longtemps ce que je viens de découvrir.

Voici la chose.

Lorsqu'il s'évertuait, dans son *Pro Domo*, à établir qu'il n'avait rien subtilisé à personne, à ce même moment M. Routhier plagiait Alexandre Dumas père, il prenait, pour répondre à mes accusations, une partie de la défense que celui-ci fit quand Eugène de Mirecourt l'accusa, preuves en mains, d'avoir volé Walter Scott, Schiller et une foule d'autres écrivains.

Eh bien ! est-ce que je n'avais pas raison de vous dire que la découverte du docteur Nansen ne valait pas la mienne !

Aussi, n'y aurait-il que le plagiat du *Pro Domo* pour déconsidérer M. Routhier comme littérateur, que cette supercherie ne lui laisserait guère plus de prestige que n'en conserve son ami M. Fréchet.

Comptant bien que personne ne le soupçonnerait de prendre le bien d'autrui le jour même où il s'efforçait de prouver son innocence, M. Routhier a déguisé à peine le texte subtilisé à Dumas, il s'est borné à remplacer çà et là quelques mots par des synonymes, à mettre, par exemple, le *génie humain* pour l'*homme*, l'*humanité* pour les *hommes*, *conquis* pour *s'emparer*, — comme le prouve la confrontation suivante :

ROUTHIER

Pro Domo

Depuis six mille ans et plus le *génie humain* a fait dans ce monde d'admirables conquêtes, mais c'est l'*humanité* toute entière qui est la vraie propriétaire du domaine *conquis*.

Qu'ont fait la plupart de ceux auxquels nous décernons les titres d'*inventeur* et de créateur ? Ont-ils vraiment créé ? Non ; ils ont pris une *invention connue*, et ils y ont ajouté un perfectionnement quelconque.

Où sont donc les génies vraiment créateurs ? Strictement parlant, il n'y en a pas.....

C'est enfin le plaidoyer de Shakespeare qui, parlant d'une *scène toute entière* prise, à l'autre dramaturge disait : " C'est une fille que j'ai tirée de la mauvaise société pour la faire entrer dans la bonne. "

Voilà ce que signifie encore cette réponse dédaigneuse de Molière à ses détracteurs : " Je prends mon bien où je le trouve. "

Et, comme toujours, M. Routhier, pour tâcher d'affermir la confiance des lecteurs du *Courrier du Canada*, a nommé Dumas, tout comme il a nommé Paul de Saint-Victor et les autres écrivains qu'il a pillés :

" Alexandre Dumas soutient la même théorie, et, se drapant dans sa célébrité, il dit : " L'homme de génie ne vole pas, il conquiert. "

Et, bien convaincu qu'après avoir lu la citation de Dumas notre bon public ne le soupçonnera pas de plagier, l'auteur du *Pro Domo* a tout bonnement continué à mettre à contribution l'écrivain français :

ROUTHIER

C'est ainsi que de leur vivant *Shakespeare*, Cervantes, Corneille, Racine, *Molière*, Lafontaine, J.-J. Rousseau, Voltaire et cent autres ont été dénoncés comme des plagiaires. Mais à peine sait-on les noms de leurs dénonciateurs

DUMAS

Contemporains, page 94

Ce sont les *hommes* et non pas l'*homme* qui *inventent*. Chacun arrive à son heure ; *s'empare* des choses *connues* de ses pères, les met en œuvre par des combinaisons nouvelles, puis meurt après avoir *ajouté* quelques parcelles à la somme des connaissances humaines.

Quant à la *création* complète d'une chose, je la crois impossible.

C'est ce qui faisait dire à Shakespeare, lorsqu'un critique stupide l'accusait d'avoir pris parfois une *scène toute entière* dans quelque auteur contemporain : " C'est une fille que j'ai tirée de la mauvaise société pour la faire entrer dans la bonne. "

C'est ce qui faisait dire plus naïvement encore à Molière : " Je prends mon bien où je le trouve. "

DUMAS

Il est vrai, pour me consoler, que j'ai du moins cette ressemblance avec *Shakespeare* et *Molière*, que ceux qui les ont attaqués étaient si obscurs qu'aucun *mémoire* n'a conservé leur nom.

se sent absolument incapable d'écrire quoi que ce soit d'un peu sensé sans avoir un modèle sous les yeux.

Et puis, quelle audace il a fallu à l'auteur des *Grands Dramas* pour oser dire après Dumas que l'homme de génie ne vole pas, mais qu'il conquiert !

M. Routhier s'imagine donc que les lecteurs du *Courrier du Canada* sont assez ignares et assez naïfs pour le croire un homme de génie.

Il n'a pourtant rien de ce qui distingue les grands guerriers de la pensée, et chaque fois qu'il a voulu conquérir il a simplement volé.

Il a volé comme ses deux amis M. Lemoine et M. Fréchet ; et qu'il cite, tant qu'il voudra, ce qu'a dit Dumas père pour pallier ses supercheries, il ne pourra jamais faire accepter la théorie que l'homme de génie ne vole pas quand il prend le bien des autres.

Dumas, lui-même, malgré son immense talent, n'y a pas réussi, et Eugène de Mirecourt l'a fouaillé d'importance le jour où l'auteur de *Henri III* a voulu exposer la doctrine dont M. Routhier vient de lui subtiliser la formule.

Comme la réplique de M. de Mirecourt à M. Dumas peut jeter beaucoup de lumière sur le sujet qui nous occupe, je détache des *Contemporains* les lignes suivantes que M. Routhier connaît bien, mais qu'il croyait probablement inconnues aux Canadiens :

" Ah ! ce sont les hommes et non pas l'homme qui inventent !

" Merci beaucoup, monsieur Dumas. Nous vous promettons de ne pas écrire dorénavant un seul ouvrage, pas le plus petit feuilleton, pas le moindre article, pas une ligne enfin, sans mettre au bas cette signature un peu vague, mais qui devient de rigueur :

LE GENRE HUMAIN

" Ou plutôt, réflexion faite, c'est à vous de nous donner l'exemple, en signant de la sorte tout ce qui sort de votre plume.

" Ah ! chacun s'empare des choses connues de ses pères. Ah ! ah !

" Tous les écrivains passés et présents sont, en conséquence, d'après vous, d'effrontés larrons ? Ainsi vous avez le droit de reprendre les plus belles scènes de Shakespeare, de Caldéron, de Goethe, de Schiller ? Comment donc !

" Méprisez, croyez-nous, tous les critiques stupides. On compte dans leurs rangs Sainte-Beuve, Latouche, Gustave Planche, Granier de Cassagnac ; mais vous avez cette ressemblance avec Shakespeare et Molière, que ceux qui vous attaquent sont si obscurs, qu'aucune mémoire ne conservera leur nom. Persévérez sans crainte dans le pillage du théâtre étranger. Goethe, Schiller, Caldéron, sont des marauds qui en ont pillé d'autres. Emparez-vous de leurs chefs-d'œuvre, c'est de bonne prise.

On a double plaisir à voler les voleurs.

" Après tout, comme les chefs-d'œuvre sont rares ; comme la gloutonnerie des coulisses parisiennes absorbe, bon an, mal an, près d'un millier de pièces, il en résultera que les auteurs anglais, allemands, espagnols, n'auront plus rien à vous donner, quand vous leur aurez tout pris. Alors qui vous empêchera d'absorber nos écrivains nationaux ? Le dernier siècle vous présente une assez jolie marge. Ce vieux Corneille a rassemblé dans la moisson des gerbes nombreuses ; ce marouffe de Racine peut vous offrir quelques petites choses ; ce gremlin de Voltaire n'a pas mal de fournitures dans son bissac, et ce filou de Poquelin n'est plus là pour vous empêcher de prendre votre bien, comme il a pris celui de ses devanciers.

" Allons, vite à l'œuvre !

" Quand vous aurez largement exploité cette mine nouvelle, vous retombez sur vos contemporains. Les œuvres de Victor Hugo, celles de Scribe, sont à votre disposition. Vous y découvrirez sûrement encore nombre de *beautés inconnues*, dont vous gratifierez le public.

" Il serait bien étrange qu'on y trouvât à redire.

" Mais tout s'épuise en ce bas monde. Vous arriverez au bout du magasin théâtral. Eh ! morbleu ! quittez alors les plaines, et sonnez main basse sur l'*Enfide* : Homère et Virgile sont dans leurs torts. Prenez l'*Enfer* du Dante, le *Paradis* de Milton, la *Jérusalem* du Tasse, et signez le tout : *Alexandre Dumas*. Puis, vous pourrez mourir à votre tour, après avoir ajouté quelques parcelles à la somme des connaissances humaines.

" Pour excuser vos emprunts, vous ajoutez : " L'homme de génie ne vole pas, il conquiert. "

" Mille pardons ! l'homme de génie vole parfaitement toutes les fois qu'il s'empare du bien d'autrui. Si l'auteur du *Tartuffe*, si le père d'*Hamlet*, ont été surpris la main dans le sac, on conçoit qu'ils aient essayé de se tirer d'affaire par un bon mot. Au surplus, ce mot ne leur a pas donné raison. Molière et Shakespeare étaient assez riches de leur propre patrimoine, ils n'avaient besoin d'écorner celui de personne.

" Retenez bien ceci, monsieur Dumas : il faut imiter les hommes de génie dans leurs immenses travaux, dans leurs élucubrations consciencieuses, avant de les imiter dans leurs torts. Puisque, de votre propre aveu, vous n'avez rien créé, vos plagiat n'en sont que plus indignes. *Purpurus assuitur pannis* ; vous taillez dans les chefs-d'œuvre d'autrui pour coudre des lambeaux de pourpre à vos haillons. En pillant une *scène toute entière*, vous agissez en sens inverse de Shakespeare : " C'est une fille que vous tirez de la bonne société pour la faire entrer dans la mauvaise, et Molière vous reprocherait à juste titre de prendre votre bien où vous ne le trouvez pas. "

Il va sans dire que cette leçon, aussi juste qu'habile, s'applique à M. Routhier comme elle s'adressait à Dumas, puisque le premier a soutenu, en plagiant le second, la même thèse qu'Eugène de Mirecourt a si facilement réduite à néant.

Quoi qu'il en soit, Dumas était presque excusable de soutenir que les grands écrivains conquièrent plutôt qu'ils ne volent, parce que, armé de quelques fragments obscurs des littératures exotiques, et faire jusqu'à un certain point oublier ses vols, en peuplant de ses sujets le territoire pris à l'étranger, en transformant des terrains incultes en parterres éblouissants.

Et puis, ne l'oublions pas, Dumas père n'a pas fait rien que des plagiat dans sa longue carrière de publiciste. Il a produit en nombre extraordinaire des ouvrages dont personne ne lui conteste la paternité, et qui font presque entièrement oublier ses emprunts.

Voici ce que Larousse dit à ce propos :

Ce que l'on vient de voir indique bien, n'est-ce pas, que M. Routhier :

" Si l'on considère l'ensemble de l'œuvre de Dumas, ensemble gigantesque, ces emprunts n'apparaissent guère que comme des pailles entrainées dans un torrent. "

Mais M. Routhier, lui, qui porte une paire de ciseaux en guise d'épée, qui n'a aucun talent littéraire, qui a copié tout ce qu'il y a de bon dans sa demi douzaine de volumes, est-il bien venu à prétendre qu'il était occupé à conquérir quand je l'ai surpris à tailler dans les pages de ses quasi-compatriotes ?

Non, mille fois non, et le fait de s'être implicitement comparé à Shakespeare et à Molière, voire même à Dumas père, l'a couvert d'un ridicule dont il ne se dépouillera pas plus aisément que de l'odieux du plagiat que je viens de dénicher dans son *Pro Domo*.

Puisque la découverte de la dernière supercherie de M. Routhier a amené de nouveau le nom de Dumas père dans le débat, je vais— toujours dans le but d'éclairer ceux qui désirent l'être— mettre en saillie un autre plagiat que Larousse impute au même romancier.

" Dans son étude historique intitulée : *Gaule et France*, dit Larousse, on trouve des phrases entières copiées dans Chateaubriand, Augustin Thierry et autres ; dans ses *Louves de Machecoul* des passages de Walter Scott : il s'est seulement donné la peine de substituer un vieux Vendéen à un vieil Ecossais. "

Qu'on se rappelle que Larousse dit que l'auteur des *Louves de Machecoul* ne s'est pas même donné la peine de déguiser l'emprunt dont il s'agit, qu'il s'est borné à remplacer un vieux Vendéen par un vieil Ecossais, et l'on comprendra, par la comparaison suivante, jusqu'à quel point M. Routhier a grossièrement plagié Saint-Victor, Mézières et les deux Dumas :

ROB ROY

Pour s'assurer le prisonnier, le duc l'avait fait placer *en croupe* derrière un de ses soldats nommé Ewan de Brigglands ; *une sangle* qui les entourait tous deux, et qui était attachée *sur la poitrine* du soldat, mettait Rob Roy dans l'impossibilité de se débarrasser de son gardien.

En ce moment on entendit le duc crier : "Faites passer le prisonnier", et j'entendis Rob Roy lui dire :

Ne mettez pas en balance le sang d'un MacGregor avec une misérable sangle qu'il s'agit de rompre. "

PLUS HAUT IL Y A :

C'est une chose bien pénible de voir Ewan de Brigglands, que Rob MacGregor a si souvent aidé de son bras et de sa bourse, songer plus à la colère d'un grand seigneur qu'à la vie de son ami. "

Le passage n'était pas encore effectué, lorsqu'un bruit soudain, accompagné du *rejaillissement de l'eau*, m'apprit que l'éclouage de MacGregor avait décidé Ewan à lui donner la liberté et une chance de salut. Le duc l'entendit comme moi et en devina immédiatement la cause. —Messieurs, s'écria-t-il aussitôt, dispersez-vous et poursuivez le brigand : cent louis de récompense à celui qui m'amènera Rob Roy..... Chien ! cria-t-il à Ewan lorsqu'il fut près de lui, où est ton prisonnier ? Et, sans attendre la réponse, il lui tira un coup de pistolet.

Rob-Roy, dégagé de ses liens, sans doute parce que Ewan avait débouclé la sangle, avait plongé dans l'eau, en passant sous le ventre du soldat qui était à sa gauche. Mais comme il fut obligé de revenir à la surface pour respirer, son plaid attira l'attention des soldats...

Mac-Gregor eut recours à une ruse...il réussit à se dégager de son plaid, qu'il laissa flotter sur l'eau.

Maintenant que tous mes lecteurs doivent savoir en quoi consiste le plagiat dans la prose.—j'ai donné assez d'exemples pour qu'ils le sachent, —je vais faire voir, une dernière fois, ce qui le constitue dans les vers, par les lignes suivantes empruntées à Larousse :

" On trouve dans une tragédie de Brutus, aujourd'hui profondément oubliée, due à une certaine Catherine Bernard et jouée en 1690, ces vers :

BRUTUS

..... N'achève pas ! dans l'horreur qui m'accable,
Laisse encore douter à mon esprit confus
S'il me demeure un fils ou si je n'en ai plus.

TITUS

Non, vous n'en avez plus.....

LES LOUVES DE MACHECOUL

Le vieux Vendéen avait été mis en croupe d'un chasseur.....

..... *une sangle* qui les serrait par le milieu du corps avait été bouclée *sur la poitrine* du cavalier de façon que Jean Oullier ne put échapper au soldat.

" Maintenant, dit le général, faites passer le prisonnier. "

En vérité, Thomas, lui dit Jean Oullier, à ta place je craindrais une chose : c'est que le spectre de mon père ne se dressât devant moi, pour avoir mis en balance le sang de son excellent ami avec une méchante sangle qu'il s'agit de déboucler.

Tout à coup, un grand bruit, accompagné du *rejaillissement de l'eau*, prouva que ce n'était pas en vain que Jean Oullier avait évoqué devant le pauvre soldat breton l'image vénérée de celui qui lui avait donné la vie. Le général ne se méprit pas un moment sur la cause du bruit qu'il avait entendu : Le prisonnier s'évade, cria-t-il d'une voix de tonnerre. Dispersez-vous sur la rive. Allumez des torches, et feu sur lui, s'il se montre. Quant à toi, ajouta-t-il en s'adressant à Thomas Tinguy, tu n'iras pas plus loin. Et, tirant un pistolet de ses fontes : " Meurent ainsi tous les traitres !... Et il fit feu.

Jean Oullier, débarrassé de son lien principal, du moment où Thomas Tinguy avait consenti à déboucler la sangle qui le retenait, s'était glissé dans la rivière, en passant entre les jambes de la monture du cavalier de droite. Au bout de quelques secondes, Jean Oullier eut besoin de respirer ; force lui fut donc de paraître à la surface de l'eau. Mais au même instant dix coups de feu...

Il détacha doucement la casaque de poil de chèvre qui recouvrait son gilet et la laissa aller au fil de l'eau.

" Voltaire, dans sa tragédie de Brutus, a dit :

BRUTUS

..... Arrête, téméraire !
De deux fils que j'aimais le ciel m'avait fait père !
J'ai perdu l'un ; que dis-je ? Ah ! malheureux Titus,
Parle ! ai-je encore un fils ?

TITUS

Non, vous n'en avez plus.

" On le voit, mêmes personnages, mêmes noms, mêmes effets scéniques. Nous ne parlons pas des réminiscences de Shakespeare dont cette tragédie abonde. Ces réminiscences sont avouées par l'auteur, et ce qui constitue le plagiat, c'est l'hypocrisie, c'est le fait de ne pas nommer ses modèles, ou les auteurs originaux. "

Voyons à présent si M. Fréchette a su déguiser aussi habilement que Voltaire les emprunts qu'il a faits aux poètes des deux Frances.

VICTOR HUGO

Avec de vieux fusils sonnante sur leur épaule.

FRECHETTE

Avec de vieux fusils gelés sur leurs épaules.

CREMAZIE

Peuples, inclinez-vous ! c'est la France qui passe.

FRECHETTE

A genoux, opprimés ! c'est la France qui passe.

THEURIET

Dans la blanche rosée a déjà laissé choir,
Derrière eux, un long pan de sa robe fleurie.

FRECHETTE

Et, sous l'effort commun, le sol transfiguré
Laisse choir tout un pan de son manteau doré.

THEURIET

Les bruissantes faux, vibrant à l'unisson,
Ouvrent dans l'herbe mûre mûre une large tranchée.
Deux robustes faneurs, là-bas, fille et garçon,
Retournent au soleil l'odorante jonchée.

FRECHETTE

La javelle, où bruit un essaim de grillons,
S'entasse en rangs pressés au revers des sillons
Dont le creux disparaît sous l'épaisse jonchée.
Chaque travailleur s'ouvre une large tranchée.

VICTOR HUGO

Avait élaboussé d'étincelles les plis
De l'étendard témoin des devoirs accomplis.

FRECHETTE

Le vieux drapeau français dut refermer ses plis,
Et, fier témoin de tant de hauts faits accomplis, etc.

THEOPHILE GAUTIER

Un sourire infernal crispait ma pâle bouche.

FRECHETTE

Un sourire infernal se crispait sur ma bouche.

VICTOR HUGO

L'été, quand il a plu, le champ est plus vermeil,
Et le ciel fait briller plus frais au beau soleil
Son azur loué par la pluie.

FRECHETTE

La tempête a toujours son lendemain vermeil,
La pelouse a des tons plus verts après l'averse,
Et l'azur vif où nul nuage ne se berce
Ne sait pas refléter les rayons du soleil.

VICTOR HUGO

Courbe ta large épaule et ton dos de granit.

FRECHETTE

..... Courbe sa large épaule
Sous l'arche aux piliers de granit.

(A suivre)

W. CHAPMAN.

Essai de critique

III

" La conception (du Prométhée) en est titanique... Le langage en est hardi, hardi, hardi, saisissant...

" Les images abondent ; mais elles manquent quelquefois de vérité et de mesure. Les antithèses s'entrechoquent souvent comme un cliquetis d'armes. Elles sont parfois d'une audace qui fait bondir les profes-

seurs de rhétorique ; et les mots qui les expriment sont de temps à autre d'une grossièreté et d'une crudité choquantes. Voulez-vous avoir une idée de ses métaphores ? Ecoutez celles-ci reproduites par Paul de Saint-Victor : " il appelle la poussière *sœur altérée de la boue*, ou *messenger muet de l'armée* ; la fumée, *sœur chatoyante du feu*... La mer est *la maîtresse des vaisseaux* ; elle ouvre pour les engloutir une *âpre mâchoire*. Il la voit après le naufrage *des Grecs revenant de Troie, toute*

" fleurie de cadavres. Le pont jeté par Xerxès sur le détroit, est un joug au cou du Bosphore. Le feu est un dur répartisseur d'héritages qui jette aux guerriers les dés de la terre. "

" Je ne conseille pas aux jeunes rhétoriciens d'essayer de ce genre. "

" Mais ne nous attardons pas à cette question de style, et scrutons encore le fond même du drame. "

" Qui donc est Prométhée ?... "

(" Grands Drame, p. 40.)

Il est évident, par la suite du texte, que M. le juge n'a point cru sortir du Prométhée. Il parle de la conception, du langage, des images : il laisse les questions de style, pour revenir au fond même du drame. Il est vrai qu'il n'a pas dit expressément que les métaphores sont toutes tirées de la même pièce ; mais, pour toute personne qui connaît Eschyle par le seul livre de M. Routhier, la chose est évidente.

M. Routhier, suivant son habitude, a trouvé dans un auteur un passage qui lui convenait. Il n'a pas réfléchi que Paul de Saint-Victor, traitant l'œuvre entière d'Eschyle, prenait les figures où il lui plaisait, tandis que lui-même s'étant renfermé dans les limites d'un seul drame, devait en tirer les images dont il voulait parler.

— Mais, allors dira-t-on, toutes ces figures proviennent donc d'autres pièces que du Prométhée ? — Oui, excepté la mer marâtre des vaisseaux, qui ouvre une âpre mâchoire, et encore cette dernière métaphore n'est-elle pas exactement rapportée. — Le lecteur, qui nous voit affirmer l'absence du Prométhée de certaines expressions, voudra sans doute s'assurer que le critique en connaît la provenance. Nous allons le satisfaire à l'instant.

Dans Agamemnon, Clytemnestre annonce au chœur la prise de Troie : des feux, allumés sur les hauteurs, ont transporté d'une montagne à l'autre, à travers les airs, la nouvelle longtemps attendue. Le chœur reste incertain.

" Les désirs d'une femme deviennent trop aisément pour elle des réalités : mais la gloire, qui n'a d'autre fondement que la parole d'une femme, est de bien courte durée. "

CLYTEMNESTRE

" Nous saurons à l'instant si cette suite de signaux lumineux, si ces feux nous ont dit la vérité, ou si cette joyeuse lumière a trompé notre âme comme un songe mensonger. Je vois sur le rivage un hérault qui s'avance, porteur d'un rameau d'olivier. J'en ai pour preuve la poussière, cette saur altérée de la boue. "

Le messager arrive : Troie est tombée.

LE CHŒUR

" Mais parle, hérault ; Menélas, le maître bien aimé de notre patrie, est-il sain et sauf ? est-il de retour avec vous ? "

Le hérault ne veut pas gâter la joie produite par la bonne nouvelle, en y joignant le récit d'événements malheureux. Les navires, revenant de Troie, ont été assaillis par la tempête. " La mer et le feu, jusque-là ennemis, se sont conjurés pour détruire l'armée grecque. "

... " Le matin, lorsque reparut la brillante lumière du soleil, nous vîmes la mer Egée toute fleurie des cadavres des héros Achéens et des débris de nos vaisseaux. "

Le pont jeté sur le cou du Bosphore ne pouvait être tiré que des Perses

La plus légère connaissance d'Eschyle suffit pour se convaincre que cette figure ne peut se trouver ailleurs. Le poète

voulait célébrer la victoire de Salamine ; mais il l'a fait d'une manière indirecte. La scène se passe dans le palais du grand roi, et des bouches barbares proclament la supériorité des Grecs. On entend d'abord le chœur des Fidèles, vieillards conseillers du roi de Perse. L'armée est partie depuis longtemps, et nul message n'en est revenu.

Le chœur énumère les chefs qui ont quitté leur patrie pour porter la guerre chez les Hellènes. Il décrit la marche de l'armée.

" Déjà l'armée royale, destructrice des villes, a passé de l'Asie sur un continent voisin : des bateaux, solidement joints par des câbles, ont livré passage au-dessus du détroit d'Hallé, fille d'Athamas, joug au cou de la mer. "

C'est ce pont, ce joug imposé à la mer, qui sera cause des malheurs de Xerxès. On trouve dans un autre passage des figures analogues à celle que nous venons de voir.

ATOSSA

" Il a joint par des travaux les deux rives de l'Hellespont, et s'y est tracé une voie. "

L'OMBRE DE DARIUS

" A-t-il fait cela ? A-t-il fermé le grand Bosphore ? "

ATOSSA

" Oui ; peut-être a-t-il obéi aux suggestions d'un dieu. "

L'OMBRE DE DARIUS

" Oui, d'un dieu puissant qui voulait le perdre. "

" Mon fils a suivi les inspirations audacieuses de la jeunesse. Quoi ! retenir le Bosphore sacré, l'enchaîner par des liens comme un esclave ! asservir le fleuve du Bosphore, pour l'empêcher de couler ! changer la forme du détroit, et ouvrir une voie immense à son armée en jetant sur lui des entraves produites par le marteau du forgeron ! Simple mortel, dans son imprudence, il a voulu l'emporter sur Neptune et les dieux ! "

Les Suppliantes ont aussi aidé à enrichir le Prométhée de M. le juge d'une figure nouvelle.

Danaus et ses filles, fuyant les fils d'Egyptus, sont débarqués sur la terre d'Argos. Ils y sont étrangers. Le chœur invoque les dieux, protecteurs des Suppliantes : c'est d'une poésie sublime.

Danaus prend la parole : " Mes filles, il faut agir avec circonspection. En compagnie de votre vieux père, fidèle et prudent, vous êtes venues jusqu'ici par une voie maritime. Maintenant que nous avons abordé la terre de nouveau, il faut redoubler de prudence, et graver profondément mes préceptes dans vos cœurs : car je vois la poussière, messenger muet d'une armée, et j'entends le grincement des moyeux des chars aux roues rapides. "

Les Sept contre Thèbes ont aussi fourni leur contingent de métaphores.

Le messager, décrit à Etéocle les chefs qui s'avancent contre les sept portes de Thèbes. " Contre la quatrième, celle voisine de Minerve Oncée, s'avance en poussant de grands cris, Hippomédon, au corps et à la figure gigantesques. En le voyant tourner ce grand cercle, l'orbe de son bouclier, j'ai frémi. Ce n'est pas un sculpteur sans mérite qui a gravé sur son bouclier la figure de Typhon. "

" On l'y voit vomir de sa bouche enflammée, une noire fumée, cette saur chatoyante du feu. "

Etéocle, à chaque chef ennemi, oppose

un guerrier : il se réserve de lutter lui-même contre son frère Polynice, qui s'avance contre la septième porte. Il part, et le chœur reste seul.

" L'horreur me saisit. La déesse dévastatrice des nations, déesse qui diffère entièrement des autres dieux, prophétesse de malheurs trop réels, cette Furie obéissant aux imprécations d'un père, accomplira les prédictions de malheurs que prononça Œdipe dans un moment de fureur : la discorde perdra les fils d'Œdipe. "

" Cet étranger venu du pays des Chalybes, né chez les Scythes, le fer, sera l'arbitre de leur sort ; le fer cruel, ce dur répartisseur d'héritages, qui jette aux guerriers les dés de la terre. "

Reste une dernière figure tirée réellement du Prométhée. Le Titan raconte à Io les contrées qu'elle aura à traverser ; cette épisode est parfaitement connue du lecteur, et de M. le juge Routhier, qui y a trouvé une prophétie, hélas ! au détriment du texte.

C'est là qu'on lit :

" Tu franchiras les sommets du Caucase, voisins du ciel, et prendras ta course vers le Midi. Tu y trouveras la troupe des Amazones, ennemie des hommes, qui habiteront un jour Thémiscyre, près du Thermodon, où se trouve Salmydesse, l'âpre mâchoire du Pont, hôtesse redoutée des navigateurs, marâtre des vaisseaux. "

On voit que ce n'est pas la mer qui est la marâtre des vaisseaux, mais Salmydesse. Paul de Saint-Victor a joint figure à figure, et M. le juge Routhier a tout accepté, sans s'apercevoir du changement.

Mais pour mieux comprendre Eschyle, il sera peut-être bon de lire ce que les anciens géographes ont dit de Salmydesse. Stabon s'exprime ainsi :

" D'Apollonie à Cyanée, on compte environ quinze cents stades. A mi-chemin, s'élève Thynias, (pays des Apollonites), ainsi que Phinopolis et Andiacés, voisines de Salmydesse. Le littoral est inculte, rocailleux, inabordable, sans port, largement ouvert aux tempêtes, s'étendant jusqu'à Cyanée sur une longueur d'environ sept cents stades. Ceux qu'y jette la mer sont dépouillés par les Astes. "

Arrien, dans son voyage de navigation autour de Pont-Euxin, remarque que

" De Thymiade à Salmydesse on compte 200 stades Xénophon dit que cette région est exposée aux vents, et que les vaisseaux sont jetés à la côte par l'impétuosité de la tempête, et que les Thraces du voisinage s'y disputent la dépouille des naufragés. "

Voici le passage de Xénophon auquel Arrien renvoie le lecteur :

" L'armée, ayant à droite le Pont-Euxin, traversa le pays des Thraces Mélinophages et arriva à Salmydesse. Beaucoup de bâtiments à leur entrée dans le Pont-Euxin touchent et s'engravent dans cette partie de la mer. Les Thraces, qui habitent ces parages, les ont partagés entre eux, les bornant par des colonnes : et chacun pille ce qui échoue sur la partie de la côte qui lui appartient. Auparavant, nombre s'entre-tuaient, dit-on, en se disputant le butin. "

Salmydesse était donc située à l'entrée du Pont Euxin, près du Bosphore de Thrace. Les vaisseaux des anciens, obligés de suivre la côte, — car ils n'avaient pas de boussole pour se guider sur l'horizon sans borne de la mer, — étaient

forcés de faire route près de ce dangereux littoral, situé, comme une mâchoire toujours ouverte à la gueule ou l'entrée du Pont-Euxin.

Relisons maintenant Eschyle, et admirons l'exactitude de la figure :

" Salmydesse, âpre mâchoire du Pont, hôtesse redoutable aux navigateurs, marâtre de la mer. "

Mais les métaphores citées par M. le juge, sont-elles toutes de vraies métaphores ? La métaphore est une figure, qui consiste à prendre un mot pour un autre, en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit.

Citons quelques exemples.

Israël, voulant annoncer aux grands d'Israël les maux que leur préparait le Seigneur, annonce que

" Le jour du Seigneur, Dieu des armées,

" Eclatera sur tous les cèdres du Liban, grands et petits, et sur tous les chênes de Basan ;

" Sur les montagnes les plus hautes, et sur toutes les collines les plus élevées. "

Boileau a dit hardiment :

Bâtit de ses cheveux l'élegant édifice.

Et La Fontaine met dans la bouche du lion s'adressant au cerf, ces paroles :

..... Chétif hôte des bois,

Tunis, tu ne suis pas ces gémissantes voix ! "

Si Eschyle avait dit saur altérée de la boue, et messenger muet de l'armée, sans nommer la poussière ; ou parler du dur répartisseur d'héritages, sans y ajouter le nom de fer, il y aurait eu métaphore. Mais quand il appelle les choses par leur propre nom, et y joint une apposition, comme dans les exemples que nous venons d'examiner, la prétendue métaphore est un véritable qualificatif, j'allais dire un adjectif. Les figures, telles que citées par Paul de Saint-Victor, sont des métaphores véritables. Il en est autrement dans le texte. Mais M. le juge est bien au-dessus des textes : il est au-dessus de tout, indépendamment de tout, hors du plagiat.

Si M. Routhier a mis dans le Prométhée des figures tirées des autres tragédies, est-ce à dire que le Prométhée n'aurait pu lui en fournir une ample moisson ?

Pour marquer la multitude d'étoiles qui le soir brillent au firmament, Eschyle dans Prométhée donne à la nuit un vêtement bigarré ; le soleil est le dissipateur de la rosée matinale ; Vulcain cloue à travers la poitrine du Titan la dent insolente d'un coin d'acier ; on appelle les rides de l'océan rires innombrables des flots de la mer ; la foudre est le trait vigilant de Jupiter, qui descend d'en haut exhalant la flamme ; ailleurs on la désigne bouclé à double tranchant du feu ; la terre est ébranlée dans ses racines. Il est évident que les figures ne manquent pas dans Prométhée, et celui qui l'aurait lu, même superficiellement n'aurait pas été obligé de recourir aux autres pièces.

CERVANTES.

Au Parlement fédéral

A la séance du 12 mars il s'est produit un incident qu'il faut noter. M. Amyot député de Bellechasse, a donné lecture du télégramme suivant adressé par Mgr Langevin au R. P. Lacombe, à Ottawa, en date du 22 février :

" Lex applicabilis, efficax et satisfactoria. Probo Illam. Omnes episcopi et veri

catholici approbare debent. Vita in lego. Euge tibi et Larivière. J'approuve pleinement votre déclaration écrite."

Il faut remarquer que le télégramme est daté du 22 février. Naturellement, un télégramme ne peut exprimer toutes les nuances de la pensée, mais les grandes lignes seulement. Nous pouvons affirmer, sans craindre de recevoir un démenti autorisé, que Sa Grandeur l'archevêque de Saint-Boniface, tout en acceptant ce qu'on appelle le principe de la loi, tout en l'approuvant dans l'ensemble de ses dispositions, désire la voir améliorée dans certains de ses détails.

Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi tous les députés catholiques ne se réunissent pas sur ce terrain. Le représentant attiré de la minorité manitobaine accepte la loi, dans ses grandes lignes. Pourquoi se montrer plus *manitobain* que l'archevêque de Manitoba? Pourquoi tous les députés catholiques, libéraux et conservateurs, ne disent-ils pas : acceptons ce que l'archevêque de Saint-Boniface accepte, consacrons le principe de la loi en votant la deuxième lecture du bill; puis tâchons de perfectionner cette législation en "comité général."

C'est là la seule position à prendre qui ait de la logique, du bon sens et du patriotisme.

M. Devlin, député du comté d'Ottawa, s'est aussi séparé de son chef, M. Laurier, sur la question des écoles. Avec M. Beausoleil, il votera la deuxième lecture du bill. Nous l'en félicitons.

La discussion sur la loi remédiateur continue toujours. Il est probable que la chambre sera appelée à se prononcer sur la deuxième lecture avant la fin de la semaine. Tout indique que la deuxième lecture sera votée.

On a discuté, l'autre jour, la question de la durée du présent parlement. Le gouvernement a l'air de croire que peut-être la chambre pourra siéger jusqu'au mois de juin. Si cette opinion prévaut, le pays sera plongé dans un joli imbroglio constitutionnel.

On dit que le gouvernement fédéral, non content d'entrer de nouveau en négociations avec le gouvernement manitobain, se propose d'envoyer des délégués à Winnipeg, au lieu de faire venir M. Greenway à Ottawa! Ce serait un vrai comble, pas le comble de la dignité, par exemple.

UNE DECOUVERTE !

Une petite feuille libérale de Québec a fait une grosse découverte. Elle a trouvé, dans le roman de M. Tardivel, un petit bout de discours qui ressemble beaucoup à certains passages d'un discours prononcé par M. Laurier.

L'accusation est parfaitement fondée. Quand M. Tardivel a fait parler Montarval, à la page 297 de *Pour la Patrie*, il avait certainement la harangue du chef de l'opposition prononcée au Château Frontenac le 4 janvier 1894, sinon sous les yeux, du moins présente à la mémoire; et c'est de propos délibéré qu'il a prêté au secrétaire d'Etat, en 1946, les idées exprimées par le député de Québec-est, en 1894.

La petite feuille en question déclare que "si vous feuilleter avec soin le roman de M. Tardivel, vous y trouverez des passages qui ont une frappante ressemblance avec certaines pages de Louis Veillot."

Ça, par exemple, c'est faux.

Mais ce qui est vrai, c'est que dans *Pour la Patrie* il y a des phrases qui ont

été réellement prononcées, presque mot pour mot, par tel ou tel homme public, il y a aussi des articles de journaux que M. Tardivel n'a pas tout à fait inventés, des portraits qui n'ont rien d'imaginaire, des idées et des doctrines qui ont été souvent formulées par nos célébrités politiques, des procédés qui ont cours chez nous depuis un demi-siècle. En un mot, l'auteur de *Pour la Patrie* a fait de son mieux pour photographier notre monde politique.

La petite feuille libérale pourrait, avec un peu de patience, faire plusieurs rapprochements aussi saisissants que celui qu'elle vient d'offrir à ses lecteurs.

Toutefois, ce qui gâte un peu beaucoup sa prétention que M. Tardivel a *plagié* M. Laurier, c'est que l'auteur de *Pour la Patrie*, à la fin de son avant-propos, a fait la déclaration suivante :

"Si tel homme public, journaliste, député ou ministre, retrouve dans ces pages certaines de ses théories favorites sur les lèvres ou sous la plume de personnages peu recommandables, qu'il veuille bien croire que je combats, non sa personne, mais ses doctrines."

Le lecteur est donc averti que les doctrines que M. Tardivel combat dans son livre ne sont pas de son invention, qu'elles ont été, au contraire, réellement formulées par nos hommes publics.

Naturellement, la petite feuille libérale, étant essentiellement une feuille malhonnête, ne parle pas de cette déclaration de l'auteur de *Pour la Patrie*.

A travers la presse canadienne

Paroles de la *Minerve* qu'il est bon de retenir. Parlant de la conférence projetée entre le gouvernement d'Ottawa et celui de Winnipeg, l'organe conservateur dit :

"Dans tous les cas, on peut prévoir à coup sûr que la situation de la minorité catholique ne sera pas changée quant au rétablissement de ses précieuses libertés. Le bill réparateur les lui restitue, et il ne saurait par conséquent y avoir de concessions ou de compromis sur ce terrain. La bonne volonté des négociateurs devra porter sur le mode d'application, car le parlement ne pourra se dessaisir de son autorité que si la Législature provinciale en remplit toute la fin et toutes les fonctions salutaires."

Donc, la *Minerve* nous promet qu'il n'y aura pas de compromis, que le parlement fédéral ne se dessaisira de la question que si la législature manitobaine rétablit elle-même les précieuses libertés de la minorité. C'est ce que nous verrons.

Mais, en attendant, nous invitons la *Minerve* et les autres feuilles ministérielles à nous dire s'il est bien à propos de remettre les catholiques manitobains sous la juridiction de la législature de Winnipeg, même si celle-ci voulait faire sienne la loi réparatrice? Nous ne le croyons pas. Par suite de son refus obstiné de rendre justice à la minorité, la législature manitobaine a perdu toute juridiction dans l'espèce. De par la constitution, la minorité de Manitoba est placée maintenant sous la juridiction du parlement fédéral. Si celui-ci vote une loi qui redonne aux catholiques leurs écoles séparées, cette loi ne pourra pas être facilement abrogée; et l'on pourra dire, si la loi est mise à exécution, que la question est finalement réglée. C'est là un grand avantage pour la minorité.

Si le parlement fédéral se dessaisit de sa juridiction, il y a lieu de craindre que l'agitation ne se prolonge indéfiniment. En supposant, par impossible, que la législature fasse sienne la loi actuellement en discussion à Ottawa, qu'est-ce qui l'empêchera de reprendre la persécution l'an prochain? Alors tout serait à recommencer. Pourquoi, maintenant que le parlement a le droit d'intervenir, ne pas trancher la question une fois pour toutes?

Le correspondant parlementaire du *Trifluvien* ne cache pas l'inquiétude que lui cause la nouvelle politique du gouvernement. "Je vous avouerai, dit-il, que je vois toutes ces démarches d'un œil plus au moins inquiet." Et ailleurs, il dit : "Il faudra attendre, évidemment, le développement de cette nouvelle situation, mais il faudra aussi avoir l'œil au guet. Car, enfin, ce que nous voulons tous, c'est la réparation n'est-ce pas?" C'est là, précisément, où le correspondant du *Trifluvien* se trompe : Tous ne veulent pas la réparation. Le nombre de ceux qui la veulent réellement est très restreint, parmi les hommes politiques s'entend. A part de rares et honorables exceptions, les uns veulent exploiter la question pour arriver au pouvoir, les autres veulent s'en débarrasser à n'importe quel prix afin de rester au pouvoir.

Décidément, l'*Electeur* n'est pas changeux. Le 10 mars il a publié une dépêche de Toronto annonçant que Mgr Walsh avait fait informer l'hon. M. Laurier qu'il endossait sa politique sur la question scolaire. Aussitôt que Sa Grandeur a eu connaissance de cette dépêche, elle a déclaré que c'était là une "audacieuse fausseté."

Dans la même dépêche, il était dit que "c'était à la demande de la hiérarchie que M. Mowat avait fait adopter les résolutions" dont il est question ailleurs. M. Mowat, à son tour, donne à l'*Electeur* le démenti le plus catégorique.

A la date du 13 mars, l'*Electeur* publiait une lettre d'Ottawa où il était dit "qu'on donne ici comme certain que Mgr Langevin serait en faveur d'un compromis avec M. Greenway," et que "sir Charles Tupper n'aurait pas ouvert de négociations sans l'assentiment de l'évêque de Saint-Boniface."

Nous sommes en mesure d'affirmer que Mgr Langevin n'est aucunement en faveur d'un compromis avec M. Greenway, qu'il n'a jamais donné son assentiment à cette reprise des négociations avec le gouvernement manitobain, qu'il est même d'avis que traiter avec M. Greenway, en ce moment, c'est faire injure aux catholiques.

Annales de la Semaine

CANADA

Le 19 mars, fête de Saint-Joseph, était le 25^e anniversaire de la consécration épiscopale de Son Eminence le cardinal Taschereau. Vu l'état d'extrême faiblesse de Son Eminence il n'y a pas eu de démonstrations publiques en cette circonstance; mais par une circulaire au clergé Mgr l'Administrateur a invité tous les fidèles du diocèse à offrir au ciel, ce jour là, leurs plus ferventes prières pour le vénérable prélat.

Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, vient d'adresser à son clergé une lettre circulaire où il condamne "une école de journalistes et d'écrivains qui se donnent la mission de détruire l'autorité

des évêques, de ruiner la puissance spirituelle." Sa Grandeur dénonce ensuite nommément l'*Electeur* qui, pendant la récente élection de Charlevoix, s'est porté aux derniers excès. Ce journal, dit Mgr Labrecque, "mériterait d'être banni de toute famille catholique. Toutefois, dit-il, je le tolère jusqu'à nouvel ordre, comptant que les leçons que ne lui a pas menagées l'autorité religieuse, ni le chef de son parti politique, lui seront profitables pour l'avenir." Sa Grandeur ajoute que si l'*Electeur* retombait dans les mêmes écarts, elle n'hésiterait pas à en interdire la lecture.

M. Prendergast, député provincial de Saint-Boniface, et le principal représentant de la minorité catholique dans la législature de Winnipeg, déclare que, s'il était député fédéral, il voterait pour le projet de loi remédiateur que M. Laurier veut faire rejeter. Cette déclaration a d'autant plus de poids que, sur le terrain de la politique fédérale, M. Prendergast est un partisan de M. Laurier.

Monsieur l'abbé James Hogan, ancien curé de Ste Anne à Montréal, décédé le 26 du courant à Toronto, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec

26 février 1896.

B.-Ph. Garneau, ptre,
Secrétaire.

L'ASSOCIATION DE SECOURS-MUTUEL

Des Canadiens-Français-Américains (1)

Des hommes de dévouement, des patriotes éclairés, de nobles chrétiens, quelques-uns livrés aux grands emplois de la vie des affaires, quelques autres invités par leur âme généreuse et dressés par l'exercice du sacerdoce aux œuvres de l'apostolique charité, ont fondé à Chicago, en 1894, et fait reconnaître civilement par l'Etat de l'Illinois, après l'avoir mise sous la direction et la garde des autorités ecclésiastiques, une association appelée, me semble-t-il, à remplir dans la situation sociale de nos frères des Etats-Unis un rôle d'une excellence salutaire. Un livret comprenant la constitution, les statuts et les règlements de cette association va me fournir le fond d'une monographie, à la fois, je l'espère, intéressante et

(1) NOTE DE LA RÉDACTION : — Il nous semble que ce titre laisse quelque chose à désirer au point de vue de l'exactitude. On veut désigner par "Canadiens français-américains" les Canadiens-français établis aux Etats-Unis. Ne vaudrait-il pas mieux employer ce dernier terme? Tous les Canadiens-français sont *américains*, ceux qui restent au Canada non moins que ceux qui émigrent. Les citoyens des Etats-Unis n'ayant pas de nom qui leur soit propre ont usurpé le titre d'*américain*. Ils se prétendent les Américains par excellence. Ils veulent que le mot *américain* soit synonyme de citoyen de l'Union des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. C'est une prétention quelque peu exorbitante. Les habitants de la grande république ne sont pas plus *américains* que les Canadiens, les Mexicains, les Chiliens, les Brésiliens, etc. Il est bien malheureux pour eux qu'ils n'aient pas de nom particulier; mais ce n'est pas une raison pour nous de leur donner un nom qui appartient également à tous les peuples du nouveau monde.

utile, que le prestige de votre journal, M. le Directeur, recommandera plus spécialement à l'attention des intéressés. Et j'entre en matière sans autre préambule que l'exposé de la division suivante du sujet :—1^o But de l'Association ; 2^o Plan, organisation et mode de fonctionnement ; 3^o Devoirs des membres envers l'Association, et devoirs de l'Association à l'égard des membres.

PREMIÈRE PARTIE

BUT DE L'ASSOCIATION

I

" L'Association de Secours Mutuel des Canadiens-Français-Américains " a pour objet, dit l'article troisième du chapitre premier de la constitution " d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres ; de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'encourager ses membres à devenir des citoyens loyaux et intègres de cette grande République ; de fournir à ses membres une plus profonde intelligence de leurs devoirs de citoyens ; de les rendre satisfaits de leur sort ; d'aider ou d'assister les membres ou leur famille en cas de mort."

Je prie le lecteur à qui pourraient échapper, dans l'énumération de ces détails, les traits distinctifs d'une association chrétienne et patriotique, de la relire, d'en observer un par un les points particuliers, ou encore de vouloir bien suivre l'examen appliqué que je présente ici.

1. — Améliorer, c'est-à-dire rendre meilleure, la condition morale de ses membres, voilà ce que se propose en premier lieu l'association mentionnée. Le mot *moral* signifie qui concerne les mœurs. L'Association de Secours Mutuel des Canadiens-Français-Américains tend donc à l'exécution d'un programme soi-disant inspiré et régi par des principes conformes à la morale. Or, la morale n'est pas un vain mot : c'est une science, une science non pas purement spéculative et destinée seulement à satisfaire de vaines curiosités de l'esprit, mais la science méthodique et pratique par excellence, dont les règles, qui lient toutes les actions de l'homme, depuis les primitifs jaillissements de la vie raisonnable jusqu'aux derniers râles de l'agonie, sont autant de phares éclairant la route du bien, autant de signaux d'alarme mettant en garde contre les séductions funestes du vice.

Mais aux approches du vingtième siècle, pas plus que du temps où philosophait Montaigne, il n'est bon de se laisser prendre à une trahison *piperie* de mots. L'esprit humain, toujours très crédule, incline aisément à s'abuser sur la valeur du mot *morale*. Il en a toujours été ainsi, avant et depuis saint Paul qui écrivait aux Ephésiens de son temps : " Ayez soin, mes frères, de vous conduire avec beaucoup de circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. C'est pourquoi n'agissez point imprudemment... (1) " La re-

(1) Aux Ephésiens, chap. 15, et suivants.

commandation de l'apôtre des gentils n'a rien perdu de son opportunité. L'enfer est, je ne dirai pas en guerre franche et ouverte, mais en compétition active et sournoise avec le Christ dont il prétend revêtir la mission. Hélas ! " les jours sont mauvais. " Exploitant les plus naturels instincts de l'homme, surgissent de toutes parts mille associations qui leur promettent l'aide et le secours de l'homme. Exhibant par leurs dehors la contrefaçon de la bienfaisance chrétienne et de la charité évangélique, elles enrégimentent dans leurs cadres de nombreuses dupes qui deviennent, sans le savoir, des recrues enforcissant l'armée du diable, et payant impôt à la secte satanique. L'Eglise sent ses craintes maternelles toujours excitées à la vue du péril qui menace ses enfants. Car, pour parler comme Louis Veillot : — " Pierre veille en silence, patient et prudent. Il a fait la part large à la liberté des pensées humaines, il a tout écouté, " il a tout vu. " Il aperçoit que la vérité " et la morale " vont être compromises, et que les âmes sont sur le penchant de l'erreur. Il intervient alors ; il juge, il condamne. " Ainsi il a récemment condamné plusieurs associations suspectes. Lorsqu'il ne condamne pas, il parle le langage de saint Paul ; il recommande la *circonspection*, il conseille aux catholiques de se conduire, non comme des insensés, mais comme des hommes sages, et de s'associer avec les frères de leur foi au lieu d'entrer dans ces ramassis hybrides, assassins des croyances et des mœurs.

Il n'y a qu'une morale, c'est celle du Christ, et seule l'Eglise, qui en possède le dépôt, en interprète le sens exactement vrai. C'est ce qui n'ignore pas l'Association de Secours Mutuel des Canadiens-Français-Américains. Des catholiques l'ont fondée spécialement pour les catholiques de leur race. Ils ont eu le soin d'en faire examiner, redresser et approuver la constitution, les statuts et les règlements par un évêque catholique, de mettre tout l'ensemble de cette organisation sous la suprême direction de l'archevêque catholique de Chicago, d'introduire dans la constitution une clause exigeant que chaque conseil local ait pour directeur spirituel le curé de la paroisse où existe tel conseil (branche ou succursale). A la section deuxième du sixième article de la constitution, je lis ces deux paragraphes sous le titre RELIGION : —

" 1. Pour entrer dans l'Association, il est absolument requis d'appartenir à l'Eglise catholique romaine.

" 2. Pour rester membre de l'Association, il faudra continuer d'être catholique de foi et de pratique. "

Enfin, à la page 25, je lis la seule section qui compose l'article dix-huitième et qui est ainsi conçue : —

" Section 1. Messieurs les membres du clergé seront admis aux sessions ou assemblées générales ou annuelles ou spéciales des différents conseils (branches ou succursales) de l'Association, et pourront prendre part aux diverses délibérations, sans toutefois avoir le droit de suffrage, s'ils ne sont pas membres bénéficiaires de la dite Association. "

Voilà donc une Association exclusivement catholique, offrant tous les caractères des associations désignées par l'Eglise aux sympathies et à l'encouragement des fidèles. Le lecteur catholique est maintenant rassuré et ne redoute plus une *piperie* de mots un chantage quelconque, une tentative malhonnête de le surprendre et d'abuser de sa bonne foi. L'Association de Secours Mutuel des Canadiens-Français-Américains a pour but et se propose comme point premier de son programme " d'améliorer la condition morale de ses membres " selon les préceptes et les règles de la morale catholique.

A l'homme, en effet, il faut, écrit Louis Veillot, " une doctrine qui " croie en elle-même et qui s'affirme " de la part de Dieu jusqu'à braver " non seulement notre examen, mais " nos railleries, mais nos menaces, " mais nos fureurs, et qui nous dise : " Venez à moi, je suis la vérité ; je " suis immortelle, venez à moi si " vous voulez vivre. "

C'est cette doctrine-là qui renferme la vraie morale, et une association sincèrement catholique la traduira dans ses œuvres comme elle l'exprime dans sa constitution.

PHILIPPE MASSON

Dans le monde agricole

La pulpe de betteraves comme nourriture

Il semble que les sucreries de betteraves pourront subsister grâce aux subsides qui sont accordés par les gouvernements pour encourager la culture de ces racines dans les districts où les fabriques ont été installées.

On sait que la pulpe de betteraves provenant de ces sucreries est utilisée comme aliment pour le bétail. Ceux qui sont chargés de l'enseignement agricole dans la province n'ont pas manqué de conseiller aux cultivateurs, qui peuvent le faire, d'ensiler cette pulpe pour la distribuer dans le cours de l'hiver à leurs animaux. Elle devait augmenter la production du lait, etc., etc. Le conseil était bon *in se*, mais il était incomplet. Il en est de l'ensilage de pulpe de betterave, comme de l'ensilage de maïs. Donné dans certaines conditions il constitue un aliment de bonne qualité ; donné dans d'autres conditions il devient plus ou moins dangereux. C'est ce qu'on a oublié de dire ; c'est ce que nous allons essayer de démontrer en prenant pour guide le mémoire d'un savant publié dans un compte rendu de l'Académie des Sciences du 14 novembre 1892.

Les sucreries de sucre de betterave sont en grand nombre en France et la pulpe y est mise en silo par les cultivateurs et les engraisseurs de bestiaux. Depuis longtemps on avait remarqué que les animaux qui faisaient usage un peu considérable de pulpe souffraient d'une maladie toujours grave, quelquefois mortelle. Cette maladie avait été décrite par plusieurs personnes mais la cause véritable en était restée ignorée. Elle était souvent longue ; d'autrefois rapidement mortelle.

Voici que trois expérimentateurs se mettent à l'œuvre en vue de trouver la solution de ce problème. Les

Résultats de ces expériences sont que toujours la pulpe de betterave est dangereuse si elle est conservée sans prendre certaines précautions ; que la toxicité est en moyenne de 3 à 4 cc par kilogramme de poids vif ; cependant cette toxicité est variable ; que la toxicité est due à la mise en ensilage de la pulpe, procédé qui favorise l'évolution de plusieurs bacilles-ferments engendrant bientôt diverses substances solubles éminemment toxiques. Dans un second mémoire, sur le sujet, envoyé à l'Académie des sciences le 12 décembre 1892 par l'un de ces expérimentateurs on voit qu'il est possible de diminuer la toxicité de ces pulpes qui sont (DEVENUES ACIDES DANS LE SILO), en les neutralisant, en les chauffant ou en les salant. On neutralise en ajoutant une quantité suffisante de soude au jus des pulpes ; le chauffage se pratique à la température de l'ébullition pendant dix minutes ; le salage est suffisant si l'on ajoute à la pulpe 1/4 pour cent de sel.

Dans une troisième note adressée à l'Académie des sciences le 8 février 1893 l'un des expérimentateurs a fait connaître que l'épouillage de la pulpe rendait celle-ci exempte de tout poison. Cette opinion est basée sur des faits d'expérience absolument conclusifs mais qu'il serait trop long de reproduire ici.

Le 8 mars 1893 une nouvelle note présentée à la même Société confirme cette opinion.

De toutes ces expériences il résulte que la pulpe de betterave est dangereuse quand elle provient d'un silo à parois imperméables, collectant à son fond une grande quantité de liquide ; quand elle est, au contraire, conservée en silo sur la terre, qu'elle peut s'égoutter parfaitement et que son jus s'infiltré aisément dans le sol, elle paraît inoffensive ; cependant pour plus de sûreté il est conseillé de la saler.

Comme on le voit, il aurait été utile de donner ces renseignements aux cultivateurs quand on leur conseillait d'ensiler la pulpe de betterave.

Nous conseillons à nos lecteurs de méditer un peu les cinq mots de cet article qui sont soulignés et entre parenthèse

Si nous avions un conseil à donner au Département d'Agriculture, nous lui dirions, comme le lui a dit l'hon. M. Shehyn dans le cours de la session dernière, votre enseignement agricole est donné, nous le craignons, par des personnes sans expérience, manquant de science agricole, ne lisant et ne professant que la, ou les quelques leçons, qu'ils ont préparées à grand peine.

Il y a des exceptions, par exemple M. Barnard qui est vraiment un homme qui a beaucoup vu, beaucoup pratiqué et beaucoup lu, M. Chappais qui nous semble connaître, théoriquement et pratiquement, l'industrie laitière à fond et qui rend de grands services.

Donc si nous avions un conseil à donner aux autorités, ce serait de faire faire moins de conférences agricoles, mais de voir à ce que les conférenciers connaissent le dernier mot de ce qu'ils enseignent.

JEAN-BAPTISTE